





TRIPLE SAUT : Le TOHAD a déposé une réclamation sur le départage de la 1ère place entre le concurrent Tchadien et celui de l'Empire Centrafricain. Après vérification des essais, le concurrent Tchadien ayant réalisé la 2e meilleure performance, est classé premier.

POIDS DAMES ; Suite à une réclamation introduite par l'entraîneur Gabonais au sujet de l'engagement de l'Athlète. MOCKTAR comme titulaire à la place de Mlle. BISSOUVA. Cette réclamation faite verbalement au Directeur Technique avant le début de l'épreuve n'a pas eu d'issue bénéfique malgré la position du RWANDA qui a souhaité que la place de titulaire de Mlle MOCKTAR soit reconnue et que sa performance soit homologuée.

Pour éviter tout malentendu, le Président a décidé que tout remplacement se fera désormais par écrit en temps opportun.

Monsieur NZAMBA-MOUANDA, Directeur Technique de la réunion a demandé aux Membres de la Commission Technique de rester grouper sur le terrain pendant le déroulement des épreuves afin que les cas litigieux soient résolus le plus rapidement possible.

3.000m STEEPLE : Le Président demande aux Délégués d'excuser le Comité d'organisation auprès de leurs Chefs de Délégation pour le petit retard qui a précédé l'épreuve.

Tous les autres résultats ont été homologués.

DIVERS:

Monsieur RINGUI Philippe Hippolyte de l'Empire Centrafricain a demandé que son Athlète du décathlon DEGOTO soit engagé à la perche et au disque. Le décathlon étant supprimé par manque de concurrent.

Monsieur DIALLO ALI du Tchad a soulevé le problème sur le taux de participation. IL conteste que son pays n'a pas reçu de telex leur informant le changement de taux.

Le Président a précisé que ce problème n'était pas de la compétence de la Commission Technique? Celle-ci ne s'occupe que des problèmes techniques.

En revanche, le Directeur National des Sports du Gabon sera saisi pour porter ce problème aux instances supérieures.

Monsieur DIALLO ALI a porté à la Connaissance de la Commission que le record National du Tchad du 800m Dames a été battu au cours de cette 1ère journée par l'Athlète RAIGAR.



A cet égard la Commission a réitéré sa demande formulée dès le premier jour concernant le dépôt des listes de records nationaux de chaque pays dans le but de pouvoir homologuer les records battus ou égalés.

Monsieur RINGUI a posé le problème des primes de technicité qui sont régulièrement attribuées aux Membres de la Commission Technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h.

Libreville, le 31 Mars 1978

Le Président

LE SECRETAIRE DE SEANCE

E. KINGBO.-

J. BATCHI.-